



Date de dépôt :	26/02/2026
Affichage dépôt :	27/02/2026
Demandeur :	SCI PHYSIO SAINT VIT représentée par Morine THOMAS
Pour :	Aménagement d'un centre de kinésithérapie
Adresse terrain :	14b avenue de Dole 25410 Saint Vit
Réf. cadastrales :	AR 402

ARRETE

accordant l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier
un établissement recevant du public
délivrée par le Maire au nom de l'État

Le Maire

Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, enregistrée sous le numéro AT 025527 26C0001 reçue le 26 février 2026 dans le cadre du dépôt du permis de construire n° PC 025527 26C0005 déposé par la SCI PHYSIO SAINT VIT représentée par Morine THOMAS relative à aménagement d'un centre de kinésithérapie sis 14b avenue de Dole 25410 Saint Vit ;

Vu le décret n° 2007-1327 du 11 septembre 2007 relatif à la sécurité et à l'accessibilité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, modifiant le code de la construction et de l'habitation et portant diverses dispositions relatives au code de l'urbanisme.

Vu Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

Vu le code de la construction et de l'habitation.

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées en date du 8 avril 2026 ;

Vu l'avis (favorable) (défavorable) de la sous-commission départementale de sécurité en date du 14 avril 2026 ;

ARRETE

Article 1

L'autorisation de travaux est ACCORDEE pour le projet décrit dans la demande susvisée avec les prescriptions ci-après.

Article 2

Les prescriptions énoncées dans les procès-verbaux ci-joints des commissions de sécurité et d'accessibilité devront être strictement observées. Une fois les travaux exécutés, le pétitionnaire prendra attache avec la commune de Saint Vit afin d'obtenir l'autorisation de l'ouverture.

Fait à Saint Vit, le 23 avril 2026

Le Maire, Pascal ROUTHIER



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

